

SÉANCE RÉGULIÈRE DU 5 JUILLET 2010

À une séance régulière du conseil municipal tenue à la salle municipale le 5 juillet 2010 à 19h30, à laquelle étaient présents MM. les conseillers André Desrochers, Denis Prescott, Jacques Martial, Sylvain Gagnon, Guy Corriveau, Jean-Claude Charpentier et sous la présidence de Madame la Mairesse, Francine Bergeron.

La secrétaire-trésorière est présente.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Madame la Mairesse déclare l'assemblée ouverte après vérification du quorum.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ORDRE DU JOUR

232-07-2010 Sur une proposition de M. André Desrochers, appuyée par M. Guy Corriveau il est résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit accepté après lecture faite.

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

PROCÈS-VERBAUX

233-07-2010 Sur une proposition de M. Sylvain Gagnon, appuyée par M. Guy Corriveau il est résolu à l'unanimité des conseillers que les procès-verbaux de la séance régulière du 7 juin 2010, la séance extraordinaire du 14 juin 2010 et la séance extraordinaire du 25 juin 2010 soient adoptés tel que lu par les membres du conseil.

ADOPTION DES ÉTATS BUDGÉTÉS

ÉTATS BUDGÉTÉS

234-07-2010 Sur une proposition de M. Jacques Martial, appuyée par M. André Desrochers il est résolu à l'unanimité des conseillers que les membres du conseil municipal acceptent l'état des résultats budgétés pour le mois de juin 2010.

ADMINISTRATION

ACHAT DE L'IMMEUBLE AU 204 RUE DESJARDINS

235-07-2010 Attendu que l'immeuble situé au 204 rue Desjardins sera vendu sous contrôle de justice par le biais d'une vente aux enchères;

Attendu que l'immeuble sera vendu aux enchères mercredi le 14 juillet 2010;

Attendu que l'achat de cet immeuble serait avantageux pour la municipalité de Mandeville;

Par conséquent,

Il est proposé par M. André Desrochers
Appuyé par M. Jean-Claude Charpentier
Et résolu à l'unanimité des conseillers

Que la municipalité de Mandeville désire se porter acquéreur de l'immeuble situé au 204 rue Desjardins lors de la vente aux enchères qui se tiendra mercredi le 14 juillet 2010 à 13h30. La municipalité de Mandeville, si elle devient l'adjudicataire, devra verser au moment de

l'adjudication, soit en argent, soit par chèque visé ou traite bancaire, au nom de Bélanger Huissiers de Justice, en fidéicommiss sera de 1750.00\$ soit 5% de la mise à prix minimale. Mme Francine Bergeron, Mairesse, est autorisée à se porter adjudicataire de l'immeuble cité précédemment pour et au nom de la municipalité de Mandeville lors de la vente aux enchères jusqu'au montant convenu entre les membres du conseil. Mme Francine Bergeron, Mairesse, et Mme Danielle Lambert, secrétaire-trésorière, sont autorisées à signer tous les documents pour officialiser l'acquisition de l'immeuble.

SÉANCE RÉGULIÈRE DU 5 JUILLET 2010

VENTE D'UN IMMEUBLE À TI-BONHOMME EXCAVATION

236-07-2010 Sur une proposition de M. Denis Prescott, appuyé par M. Jean-Claude Charpentier il est résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Mandeville procède à la vente du moulin à scie situé sur le site de l'ancienne Birchwood au 160 rue St-Charles-Borromée à Mandeville. La vente se fera au prix de 15 000\$ selon la description technique effectué par l'arpenteur-géomètre. Les frais d'arpentage et de notaire seront à la charge de Ti-Bonhomme Excavation. Mme Francine Bergeron, Mairesse, et Mme Danielle Lambert, secrétaire-trésorière et directrice générale, seront autorisées à signer tous les documents ayant pour but d'officialiser la vente.

M. LAURENT LESSARD, MINISTRE DU
MAMROT

Réception d'une lettre de M. Lessard, ministre, annonçant un nouveau fonds de 1,2 milliards de dollars afin de catalyser le recours aux partenariats public-privé (PPP) à tous les paliers de gouvernements.

AUTORISER UN AUTRE SIGNATAIRE
PENDANT L'ABSENCE DE MME CAROLE
ROCHELEAU

237-07-2010 Sur une proposition de M. Jacques Martial, appuyé par M. André Desrochers il est résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Mandeville nomme Mme Lyne Morin à titre de signataire de tous les effets bancaires de la municipalité de Mandeville pendant le congé de maladie de Mme Carole Rocheleau.

MISE EN DEMEURE – M. YVES ÉMOND

Réception d'une mise en demeure de M. Yves Émond. Cette mise en demeure fut envoyée à la compagnie d'assurance de la municipalité de Mandeville ainsi qu'au procureur de la municipalité.

FACTURES À PAYER À BÉLANGER SAUVÉ

238-07-2010 Sur une proposition de M. Jean-Claude Charpentier, appuyé par M. Guy Corriveau il est résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Mandeville paie la facture #291174 à Bélanger Sauvé au montant de 2 113.02\$ taxes incluses. Cette facture regroupe les services professionnels rendus du 17 mars 2010 au 7 juin 2010 d'ordre général. Et de payer la facture #291535 à Bélanger Sauvé au montant de 1 020.40\$ taxes incluses relativement à

l'entente forfaitaire.

CONGRÈS ANNUEL DE LA FQM 2010

239-07-2010 Sur une proposition de M. Denis Prescott, appuyé par M. Sylvain Gagnon il est résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Mandeville paie les frais d'inscription au congrès de la FQM pour Mme Francine Bergeron, Mairesse, et M. Guy Corriveau, conseiller, au montant de 540.00\$ plus taxes/personne. Les frais de déplacement dont le maximum est de 1500\$ par élu(e)s seront remboursés sur présentation des pièces justificatives. Les frais d'inscription au congrès sont inclus à l'intérieur du montant de 1500\$.

M. LAURENT LESSARD, MINISTRE DU
MAMROT

Le 13 mai 2009, le gouvernement du Québec a conclu avec le gouvernement du Canada une modification à l'entente Canada-Québec relative au transfert d'une partie des revenus de la taxe fédérale d'accise sur l'essence qui attribue de nouvelles normes au Québec pour quatre années additionnelles. Dans le cadre de cette entente, votre municipalité recevra 769 107\$, répartis sur 4 ans, pour ses infrastructures d'aqueduc, d'égout, de voirie locale et d'autres types d'infrastructures. Cette somme sera disponible à raison de 25% pour chacune des années 2010 à 2013.

SÉANCE RÉGULIÈRE DU 5 JUILLET 2010

FORMATION DE PG SOLUTIONS

240-07-2010 Sur une proposition de M. Jean-Claude Charpentier, appuyé par M. Sylvain Gagnon il est résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Mandeville accepte l'offre de service de PG Solutions pour la formation de Mme Lyne Morin et Mme Hélène Plourde d'une durée de deux (2) jours au montant de 2 584.84\$ taxes incluses.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

VOIRIE ET TRANSPORT

AVIS DE MOTION

M. Guy Corriveau, conseiller, dépose un avis de motion à l'effet qu'il y aura présentation lors d'une séance subséquente d'un règlement ayant pour but d'amender le règlement # 283-99 concernant l'accès à la voie publique, le remplissage des fossés, la construction de chemin et les travaux de drainage. (De diminuer l'épaisseur du gravier de 6 pouces à 4 pouces de 0 ³/₄ du MTQ).

LES PLACEMENTS RIGMA INC.

Tel que convenu, nous vous transmettons une copie de l'avenant à notre police d'assurance le tunnel que nous avons construit sous le chemin de l'Anse-aux-Outardes. Nous vous confirmons que nous avons complété les travaux incluant le pavage de la section du chemin de l'Anse-aux-Outardes qui a été affecté par la construction d'un tunnel.

Nous vous demandons de nous confirmer que le

tout rencontre les attentes de la Municipalité et que nous avons rencontré toutes nos obligations en ce qui concerne la construction de ce tunnel. **Les travaux sont conformes aux exigences de la municipalité de Mandeville.**

M. ANDRÉ VILLENEUVE DÉPUTÉ DE BERTHIER

Je désire vous informer que j'ai recommandé au ministère des Transports du Québec que soit alloué à la Municipalité de Mandeville, le montant de 20 900\$, dans le cadre du programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal.

INSCRIPTION DE M. RÉJEAN BERGERON À UNE FORMATION

241-07-2010 Sur une proposition de M. André Desrochers, appuyé par M. Jean-Claude Charpentier il est résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Mandeville procède à l'inscription de M. Réjean Bergeron, directeur des travaux publics, à la formation « La responsabilité municipale en matière d'inspection des rivières et des cours d'eau : la gestion du risque des sinistres environnementaux ». La municipalité paie les frais d'inscription au montant de 75.00\$ plus taxes et les frais de déplacement sur présentations des pièces justificatives.

AQUEDUC ET HYGIÈNE DU MILIEU

DEMANDE OFFICIELLE AU MAMROT –

PRECO

242-07-2010 Sur une proposition de M. Jacques Martial, appuyé par M. Sylvain Gagnon il est résolu à l'unanimité

des conseillers que la municipalité de Mandeville demande au Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'occupation du territoire d'obtenir l'aide financière provenant du gouvernement du Québec soit le montant de 101 250\$ en un seul versement au lieu d'étaler le remboursement sur dix (10) ans. Cette requête est formulée puisque le montant est très près du seuil de 100 000\$ et ce qui ferait en sorte d'éviter toutes les procédures légales et administratives d'un règlement d'emprunt.

SÉANCE RÉGULIÈRE DU 5 JUILLET 2010

MANDAT À DESSAU – PROGRAMME DE TAXE D'ACCISE

243-07-2010 Sur une proposition de M. Denis Prescott, appuyé par M. Guy Corriveau il est résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Mandeville accepte l'offre de services professionnels de Dessau dans le cadre du réseau de distribution d'eau potable – Phase 3 au montant de 10 000\$ plus taxes tel que spécifié à l'offre de Dessau du 2 juillet 2010.

SOUSSION POUR AQUEDUC – CHEMIN DE L'AQUEDUC

244-07-2010 La municipalité de Mandeville a demandé deux (2) soumissions pour acheter le matériel nécessaire afin de faire les travaux d'aqueduc sur le Chemin de l'Aqueduc dans le cadre du programme PRECO. Voici le résultat des soumissions :

Réal Huot Inc. incluses	14,639.89\$ taxes
Wolseley Canada inc. taxes incluses	15,949.85\$

Après l'analyse des deux (2) soumissions, sur une proposition de M. Denis Prescott, appuyé par M. Jean-Claude Charpentier il est résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Mandeville accepte la plus basse soumission conforme soit Réal Huot Inc. au montant de 14,639.89\$ taxes incluses.

URBANISME ET MISE EN VALEUR

LETTRE DE MME LUCIE LITWIN –
PRÉSIDENTE DE L'APVM-SUD
Réception d'une lettre de Mme Lucie Litwin.

MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE,
DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS
Réception d'une lettre du MDDEP nous informant
que le programme Environnement-Plage est
reconduit pour une autre saison.

DEMANDE DE L'ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES DU LAC SAINTE-ROSE

245-07-2010 Sur une proposition de M. Jean-Claude Charpentier, appuyé par M. André Desrochers il est résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Mandeville rembourse à l'Association des propriétaires du Lac Sainte-Rose un montant de 288.00\$ pour leur participation au Réseau de surveillance volontaire des lacs (RSVL) en 2010.

ADOPTION DU RÈGLEMENT #365-2010 –

MODIFICATION DE LA ZONE I-3 ET DE LA
ZONE F-1

246-07-2010 Règlement #365-2010 ayant pour but de modifier la
zone I-3 et de la zone F-1

Considérant que le conseil municipal désire
amender son règlement de zonage #192;

Considérant les pouvoirs conférés par la Loi sur
l'aménagement et l'urbanisme;

Considérant qu'avis de motion de la présentation de
ce règlement a été déposé le 7 juin 2010;

Considérant que le premier projet de règlement fut
adopté par le conseil municipal lors de la séance
extraordinaire du 14 juin 2010;

Considérant qu'une assemblée publique de
consultation a été tenue le 25 juin 2010;

Considérant que le deuxième projet de règlement
fut adopté par le conseil municipal lors de la séance
extraordinaire du 25 juin 2010;

SÉANCE RÉGULIÈRE DU 5 JUILLET 2010

Considérant que personne n'a demandé une
participation référendaire;

En conséquence, il est proposé par M. Guy
Coriveau appuyé par M. Jean-Claude Charpentier il

est résolu à l'unanimité des conseillers

D'adopter le règlement # 365-2010 de la municipalité de Mandeville et qu'il soit ordonné, décrété et statué comme suit :

Article 1 : Le but du présent règlement est de modifier les limites des zones I-3 et F-1.

Article 2 : Le plan de zonage 4 de 4 faisant partie intégrante du règlement de zonage #192 intitulé « Règlement de zonage de la municipalité de Mandeville » est modifié par la modification des limites des zones I-3 et F-1, le tout tel qu'apparaissant sur l'annexe « A » faisant partie intégrante du présent règlement.

Article 3 : Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Fr ancine Bergeron
Mairesse

Danielle Lambert
Secrétaire-trésorier

MANDATER UN ARPENTEUR-GÉOMÈTRE –
DÉCISION CPTAQ

247-07-2010 Sur une proposition de M., appuyé par M. il est résolu que la municipalité de Mandeville mandate Gadoury, Neveu, Landry arpenteur-géomètre pour effectuer une désignation faite conformément aux articles 3036 ou 3037 du Code civil du Québec ayant pour objet les lots ou parties de lots visés par

la décision de la Commission de protection du territoire agricole dont le numéro est #358589.

FACTURE À PAYER À PLANIA

248-07-2010 Sur une proposition de M. André Desrochers, appuyé par M. Jean-Claude Charpentier il est résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Mandeville paie la facture F120-04477 à titre d'honoraires professionnels pour la requalification d'un espace industriel au montant de 1608.47\$ taxes incluses.

DEMANDE DU MINISTÈRE DES
RESSOURCES NATURELLES ET DE LA
FAUNE

249-07-2010 Sur une proposition de M. Sylvain Gagnon, appuyé par M. Jacques Martial il est résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Mandeville est en désaccord avec l'échange de lots entre M. Gaston Paquette propriétaire des lots 30 et 31 du rang 1 Nord-Est canton Peterborough et le ministère des Ressources naturelles et de la Faune propriétaire des lots 28 et 29 du rang 1 Nord-Est canton de Peterborough. En plus, le conseil municipal demande une rencontre avec le ministère des Ressources naturelles et de la Faune afin de discuter du dossier.

SOUSSION – PASSERELLE AU PARC
RÉGIONAL DES CHUTES DU CALVAIRE

250-07-2010 La municipalité de Mandeville a reçu la soumission de Eagle Bridge au montant de 22 100.00\$ plus taxes. Suite à la recommandation de M. Christian Morin ing. de Dessau, ce dernier confirme que le montant proposé par Eagle Bridge est conforme au

estimation de coûts. Sur une proposition de M. Denis Prescott, appuyé par M. Sylvain Gagnon il est résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Mandeville accepte la soumission de Eagle Bridge, pour la passerelle au Parc régional des Chutes du Calvaire au montant de 22 100.00\$ plus taxes.

SÉANCE RÉGULIÈRE DU 5 JUILLET 2010

DEMANDE DE PIIA – 768 CHEMIN DU LAC HÉNAULT SUD

251-07-2010 M. Michel Savoie explique la demande qui consiste en l'enlèvement d'un escalier dans l'accès de la bande de protection riveraine. La propriété est située au 768 chemin du Lac Hénault Sud. Cette demande PIIA vise à enlever un escalier existant rendu dangereux, à aménager un accès de huit (8) pieds de largeur en aplanissant la pente et en la renaturalisant avec des herbacées.

Après étude et discussion, il est proposé, appuyé et résolu unanimement de recommander au conseil municipal d'accepter la demande de PIIA du 768 chemin du Lac Hénault Sud qui consiste à enlever un escalier existant rendu dangereux, à aménager un accès de huit (8) pieds de largeur en aplanissant la pente et en la renaturalisant avec des herbacées.

Sur une proposition de M. Jean-Claude Charpentier,
Appuyé par M. Jacques Martial
Il est résolu à l'unanimité des conseillers

Que la municipalité de Mandeville accepte la recommandation du CCU pour la demande de PIIA du 768 chemin du Lac Hénault Sud qui consiste à enlever un escalier existant rendu dangereux, à aménager un accès de huit (8) pieds de largeur en aplanissant la pente et en la renaturalisant avec des herbacées.

NOMINATION D'UN MÉDIATEUR

252-07-2010 Sur une proposition de M. Jacques Martial, appuyé par M. Sylvain Gagnon il est résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Mandeville nomme M. Jean-Claude Charpentier, conseiller, à titre de médiateur pour aider l'Association des propriétaires du bassin versant du lac Long de Mandeville (APBVLLM) et l'Association Chasse & Pêche de Mandeville (ACPM) à trouver un consensus, des actions communes et des solutions où chacune des associations sera satisfaite du dénouement.

LOISIRS ET CULTURE

PAIEMENT ANNUEL AU COMITÉ

INDUSTRIEL

253-07-2010 Sur une proposition de M. Denis Prescott, appuyé par M. André Desrochers il est résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Mandeville accorde un montant annuel de 16 500\$ au comité industriel pour l'année 2010.

DEMANDE DE CENTRE KARATÉ YOGA
254-07-2010 Sur une proposition de M. Jacques Martial, appuyé par M. Sylvain Gagnon il est résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Mandeville rembourse au Centre de Karaté Yoga Brandon 35% des frais d'inscription payés par les parents des enfants de Mandeville pour les sessions Hiver 2010 et Printemps 2010 pour un montant total de 245.00\$.

LETTRE DE REMERCIEMENT – LAC
DELIGNY

Au nom des membres du conseil d'administration, j'aimerais tout d'abord vous remercier bien sincèrement de nous avoir si bien encouragé durant ces trois années d'existence. Cette attitude démontre bien votre sensibilisation et votre intérêt à la protection de l'environnement sur votre territoire.

CARREFOUR JEUNESSE-EMPLOI DE
D'AUTRAY-JOLIETTE

Lors de la présentation des résultats de la quarantaine de projets ou d'activités soutenus par le carrefour, plusieurs témoignages spontanés de jeunes et de partenaires sont venus teinter d'émotion et de reconnaissance cette assemblée. Cette année a surtout été marquée par l'enracinement du carrefour dans son milieu qui se concrétise par la contribution de 327 partenaires.

SÉANCE RÉGULIÈRE DU 5 JUILLET 2010

DÉPÔT DE LA PÉTITION – SMOKE PARTY
Dépôt d'une pétition en faveur du « Smoke Party ».

NOUVELLE POLITIQUE POUR L'OBTENTION
DES CLÉS – LOISIRS

255-07-2010 Sur une proposition de M. Jacques Martial, appuyé par M. Jean-Claude Charpentier il est résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Mandeville demande dorénavant un dépôt de 10\$ pour l'obtention des clés suivantes :

- Clés pour la salle de bain des Loisirs
- Clé 101 pour la barrière
- Clé pour la cabane de la marqueuse

M. Jacques Martial, conseiller, informe les membres du conseil municipal qu'il est en conflit d'intérêt pour la résolution suivante donc il se retire de la table du conseil.

SUBVENTION DE 300\$ À LOISIRS
MANDEVILLE

256-07-2010 Sur une proposition de M. Denis Prescott, appuyé par M. André Desrochers il est résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Mandeville accorde 300\$ à Loisirs Mandeville pour l'évènement Western du 3 juillet 2010.

M. Jacques Martial, conseiller, reprend sa place à la table du conseil municipal.

VARIA

PÉRIODE DE QUESTIONS

COMPTES À PAYER

COMPTES À PAYER

257-07-2010 Sur une proposition de M. André Desrochers, appuyé par M. Sylvain Gagnon il est résolu à l'unanimité des conseillers que les membres du conseil municipal approuvent la liste des comptes à payer du mois de juin 2010 tels que lus, les chèques du numéro 7407 au numéro 7500 inclusivement, ce qui inclut la liste des déboursés incompressibles, les salaires et les dépenses approuvées par résolution du conseil de juin 2010, ainsi que les comptes à payer du mois de juin 2010 pour un montant de 417,043.64\$. La secrétaire certifie qu'il y a les fonds nécessaires pour payer ces factures. Les dépenses sont payées à même le fonds général.

Mairesse

Secrétaire-trésorière

LEVÉE DE LA SÉANCE

LEVÉE DE LA SÉANCE

258-07-2010 Sur une proposition de M. Guy Corriveau, appuyé par M. Denis Prescott il est résolu à l'unanimité des conseillers que l'assemblée soit levée à 20h00.

Mairesse

Secrétaire-trésorière